



Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers représentés : 4
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 28

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet deux mille vingt quatre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achardeuses, dûment convoqué le deux juillet deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Sébastien HULIN, Thony CHABOT, Sarah MICHON, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET.

Absents donnant pouvoir : Jean-Pierre CITEAU a donné pouvoir à Michel VALLA, Stéphanie CHIFFOLEAU a donné pouvoir à Thony CHABOT, Sophie CHATELIER a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Pauline CAILLONNEAU a donné pouvoir à Isabelle LE BRUSQUET.

Absents : Hélène LEMESLE, Sarah RENAUD, Vincent BELLEAU, Corinne BRAUD, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D08072024_04 : Convention relative à la mise à disposition du terrain de football et de ses équipements- Complexe Thierry-Omeyer - rue du stade des Achardeuses entre la commune des Achardeuses et la Ligue de Football des Pays de la Loire, le District de Football de la Vendée

Monsieur Didier RETAILLEAU, adjoint à l'urbanisme et au cadre de vie, rappelle que la commune bénéficie d'une subvention de 15 000 € au titre du « Fonds d'Aide au Football Amateur - Chapitre équipements » pour la création des vestiaires de football au sein du Complexe Thierry-Omeyer.

L'une des conditions indispensables au versement de la subvention octroyée est l'engagement de la commune à mettre à disposition le terrain de football et de ses équipements auprès de La Ligue de Football des Pays de la Loire et du District de Football de la Vendée pour une durée de quatre saisons, conformément à la convention jointe.

Après avoir pris connaissance de la convention proposée et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve ladite convention
- Et autorise Monsieur le Maire à la signer.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST

Fait et délibéré à Les Achardeuses
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 15/07/2024,
Au registre

Le Maire,

Michel VALLA

